

# Une réponse aux patrons en détresse

Démunis face à la détresse d'entrepreneurs qui ont tout perdu, des magistrats, des mandataires judiciaires, des juges consulaires et des juristes viennent de créer une antenne bas-rhinoise de l'association APESA. Objectif : apporter une aide psychologique et prévenir le risque de suicide.

## ELLE EST LARGEMENT MÉCONNUE.

Pourtant, la souffrance des chefs d'entreprise qui se retrouvent en situation d'échec est bien réelle. Leurs interlocuteurs dans les juridictions commerciales y sont confrontés quotidiennement.

« On voit à l'audience des gens qui s'effondrent, qui pleurent. C'est impressionnant, un chef d'entreprise qui fond en larmes », confie Konny Derein, première vice-présidente du tribunal de grande instance (TGI) de Strasbourg en charge du pôle économique et commercial.

« Parfois, reconnaît-elle, on n'ose pas leur demander : "Est-ce que vous allez bien ?" car on ne sait pas quoi faire de la réponse. »

Les magistrats ne sont pas seuls dans ce cas. « Nous voyons nous aussi des gens qui vont mal. Nous en voyons même de plus en plus », confirme M<sup>e</sup> Évelyne Gall-Heng, mandataire judiciaire. « Chez nous, explique-t-elle, c'est comme dans un confessionnal. Ils nous racontent leur histoire, ils débattent tout. Certains s'effondrent. » Et pour cause : « Quand la liquidation est prononcée, ils perdent tout. Comme ils sont chefs d'entreprise, ils n'ont droit à rien. Ils se retrouvent ruinés, sans travail, sans allocation, sans aide. »

## Former un réseau de sentinelles

Certains patrons en viennent à envisager le pire. « Quand j'étais juriste chez Crésus, j'ai vu des gens qui ont fait des tentatives de suicide et dernièrement encore, un col-

laborateur de l'étude dans laquelle je travaille m'a appelé car une dirigeante était dans sa cuisine avec un fusil de chasse », raconte Justine Schoettel, collaboratrice d'administrateur judiciaire.

Ces professionnels du droit reconnaissent tous se sentir démunis face à cette détresse. « Nous ne sommes pas psychologues », résume M<sup>e</sup> Gall-Heng.

C'est ce qui les a conduits à créer, la semaine dernière, une antenne de l'association APESA (Aide psychologique des entrepreneurs en souffrance aigüe) avec des représentants du parquet, de l'ordre des avocats, de l'ordre des experts-comptables, de Crésus, de la CCI ou encore de la chambre de métiers d'Alsace.

Cette organisation a en effet pour vocation « d'apporter une réponse au désespoir de certains entrepreneurs tentés par l'abîme », a expliqué Marc Binné, greffier du tribunal de commerce de Saintes, qui l'a créée en 2013.



De gauche à droite : Marc Binné, Justine Schoettel, Konny Derein, Gilles Bourdier, Chervin Rahimian, membres fondateurs d'APESA 67. PHOTO DNA - JEAN CHRISTOPHE DORN

Le principe est simple : il consiste à former les professionnels en contact avec les dirigeants en difficulté pour leur permettre de devenir des sentinelles, capables de détecter les personnes fragilisées, de leur permettre d'exprimer leur souffrance et, si elles sont d'accord, de passer le relais à des psychologues.

« Les chefs d'entreprise sont obligés de donner une bonne image. Il n'est pas naturel pour eux d'appeler à l'aide », explique M<sup>e</sup> Binné. « Il faut donc savoir formuler les questions, oser aborder le sujet du suicide » et trouver les mots pour proposer une assistance. En l'occurrence « cinq entretiens gra-

tuits » et strictement confidentiels « avec un psychologue situé à proximité ».

APESA 67 – présidée par Justine Schoettel – aura pour mission de recruter le plus de sentinelles possible. L'association nationale assurera leur formation et se chargera de constituer un réseau de psychologues en Alsace, a indiqué M<sup>e</sup> Binné.

Cette nouvelle implantation permettra à APESA « qui a pris en charge 500 personnes depuis le début de l'année », de compléter le maillage du territoire. L'association est en effet déjà présente dans 42 tribunaux de commerce. Pour l'heure, a indiqué M<sup>me</sup> Derein, elle interviendra dans le ressort du TGI de Strasbourg, mais l'objectif est, à terme, est de fédérer les quatre juridictions alsaciennes. Elle permet en tout cas d'ores et déjà, se réjouit-elle, « de proposer une solution » aux situations les plus dramatiques. « Il y en avait besoin. » ■

Odile WEISS